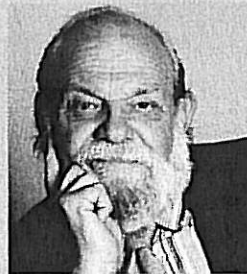


Une logique de PRIVILÈGES



Avant-hier les déremboursements, hier les franchises, aujourd'hui une taxation déguisée. Que nous réserve demain ?

Malades et adhérents des complémentaires et principalement des mutuelles sont devenus le seul recours des gouvernants pour combler le « trou de la Sécurité sociale ».

Et pourtant, cette population est loin d'être la plus favorisée, la plus aisée ! Mais bien sûr, elle est la plus nombreuse et aujourd'hui malheureusement la moins réactive.

Ainsi, bien que 13 % soit en dessous du seuil de pauvreté, c'est elle qui devra consentir ce nouvel effort.

Ce ne sont donc pas les 200 foyers français qui ont ouvert 64 comptes au Lichtenstein (toujours en contrôle par le fisc alors que l'Allemagne a déjà sanctionné). Ils sont trop peu nombreux.

Ce ne sont donc pas les 92 000 contribuables qui, bénéficiant de la loi TEPA, ont perçu des remboursements du Trésor Public faisant diminuer de 5,3 % le rendement de l'ISF alors que le nombre des assujettis a augmenté de 6 %. Ils sont trop peu nombreux.

Ce ne sont donc pas les bénéficiaires des multiples niches sociales dont le manque à percevoir pour l'État s'élève à plus de 30 milliards d'euros annuellement. Ils sont trop peu nombreux.

Ce ne sont pas non plus les actionnaires de Total qui ont perçu 4,5 milliards de dividendes en 2007 (traduction des bénéfices exorbitants pour cette société). Ils sont trop peu nombreux.

Ce sont les recettes éculées du transfert entre le régime obligatoire et le régime complémentaire qui ont été une nouvelle fois retenues. Malgré une réaction timide de la Mutualité Française, ce sont les adhérents qui paieront n'en déplaise à Madame la Ministre.

Les mutuelles n'ont pas de matelas. Ce sont des sociétés de personnes et non de capitaux comme les assurances ; alors pas d'amalgames fallacieux !

Quelle est donc cette logique

- qui défiscalise les revenus des plus aisés ?
- qui limite les charges sur les rémunérations accessoires les plus élevées ?
- qui supprime les cotisations sur les heures supplémentaires et autres stock-options ou intéressements ?
- et qui, pour compenser le manque de recettes, les prélève sur le secteur social qui protège les plus fragiles ?

Mais attention, l'histoire nous montre que les réactions face aux privilèges peuvent être souvent imprévisibles.

Jean-Pierre Moreau
Président général de la MNT